N° 429 CINQ CENTIMES Mardi 28 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnemen continue sauf avis contraire.

L'ÉTOILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 106, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'ÉLECTION
De Lorient

Le succès est complet, un député républicain est élu à Lorient avec cinq cents voix de majorité.

Au scrutin du 12 janvier, M. Guyiesse, le candidat républicain, avait obtenu 4,331 suffrages; M. de Pluvié, le candidat réaction*naire*, 5,328.

Et M. Soulié, candidat boulangiste, 2,074.

Hier, M. Guyiesse a réuni 6,553 voix et M. de Pluvié 6,052.

M. Guyiesse a donc gagné entre les deux tours de scrutin 2,223 voix, tandis que son adversaire n'en obtenait que 724 en plus.

Plus de 1300 suffrages qui s'étaient portés au premier tour sur le candidat boulangiste se sont donc reportés au second tour sur le républicain, l'appoint a été formé par les bulletins des électeurs socialistes qui avaient voté au premier scrutin pour M. Lullier.

Ce fait est très important et ne saurait passer inaperçu.

On n'a pas oublié, en effet, ce qui a provoqué l'incident Martineau dont nous parlions hier.

Le comité national ayant été invité à engager les électeurs de M. Soulié à voter pour le candidat républicain, s'y était formellement refusé et n'avait pas dissimulé son désir de leur voir assurer le triomphe du réactionnaire M. de Pluvié.

Eh ! bien, ce qui résulte clairement et indiscutablement du scrutin du 26 janvier c'est que les dernières phalanges boulangistes se refusent absolument à suivre les indications qui leur sont données par ceux qui se sont constitués leurs chefs.

M. Boulanger a eu beau qualifier de « traîtres » ceux qui se rallieraient au candidat républicain, ils n'ont tenu aucun compte de ces injures, pas plus que des objurgations de MM. Naquet, Laguerre ou Déroulède, et obéissant résolument à la voix du devoir, ils sont venus grossir les forces républicaines et assurer leur victoire.

C'est pour le boulangisme un écrasement qui lui sera aussi sensible qu'une défaite personnelle de M. Boulanger.

N'est-ce pas en réalité lui qui a été battu hier, il l'a été dans cette circonscription de Lorient, choisie comme un bourg inféodé par son principal lieutenant, son trésorier, désormais honoraire, M. Dillon; et il a été battu après être intervenu en personne, avoir donné le mot d'ordre et dirigé la tactique.

Cette victoire, bien qu'inattendue pour beaucoup, ne nous surprend pas,*et* nous l'avions espérée et prévue, car au lendemain du premier tour de scrutin, nous écrivions ici même, dans notre numéro du 15 Janvier : malgré deux mille bulletins égarés sur le nom du candidat boulangiste, il n'est nullement démontré que le succès définitif sera pour la coalition.

Cette prévision, qui se basait sur les sentiments républicains que nous connaissons à la population de Lorient, s'est complètement réalisée.

Le 27 janvier 1889, M. Boulanger marchait en triomphateur à l'assaut de la République, après avoir conquis Paris.

A un an de distance, le 26 janvier 1890, la coalition dont il était le chef est écrasée dans une ville de Bretagne que son inspirateur le plus écouté avait choisie comme la plus sûre de ses circonscriptions électorales.

Que de chemin parcouru en une année et quelle page d'histoire !

Le boulangisme *est bien mort maintenant*, M. Boulanger reste seul comme Philoctète sur son rocher ; il n'a jamais en d'état-major, il n'a plus de soldats.

Th. BERGÈS.

LES CONSEILS
de Prud'hommes

L'éloge de ces tribunaux pacificateurs *n'est plus à faire*; les *nombreux* et signalés services qu'ils rendent chaque jour à la classe laborieuse démontrent mieux leur utilité que toutes les phrases que l'on pourrait publier sur leur organisation et leur fonctionnement. Ce n'est pas cependant que tout soit pour le mieux dans cette organisation. Non; il existe des lacunes qu'il faut combler en y introduisant quelques réformes.

C'est dans ce but que le gouvernement a déposé naguère un projet sur le bureau de la Chambre.

La réforme dont le ministère vient de prendre l'initiative ne soulèvera certainement pas de débats passionnants, mais *elle n'en n'est pas moins importante pour* cela.

Nous n'avons pas besoin de dire que le fond de l'institution des prudhommes n'est point mise en question dans ce projet. Personne d'ailleurs ne conteste l'utilité de leur existence. Leur fonctionnement qui est en dehors de toutes les autres juridictions, ne saurait soulever aucune objection de principe.

A l'heure actuelle, les conseils des prud'hommes, dont la fondation remonte au 18 mars 1806, vivent encore sous le régime qui leur a été fait par la loi institutionnelle, modifiée plus tard sur certains points de détail par des lois ou des décrets ultérieurs. En dernier ressort, c'est la loi du 1er juin 1853, qui régit l'organisation de ces tribunaux, le mode de recrutement des juges et l'inscription sur les listes électorales des conseils. Il suffit de citer les dates qui précèdent et d'y ajouter celles du 7 août 1850 et du 14 mai 1851, pour se rendre compte des restrictions que le législateur de ces différentes époques a dû apporter au libre exercice d'une institution aussi foncièrement démocratique que celle des prud'hommes.

Ce n'est pas la première fois que les Chambres sont saisies d'une proposition ayant pour but l'amélioration des Conseils de Prud'hommes et l'extension de leurs pouvoirs ; mais cette réforme a eu le même sort que la plupart de celles qui sont actuellement à l'étude, elle n'a jamais pu aboutir à cause de toutes les chinoiseries parlementaires qui retardent les discussions et reculent à l'infini les solutions même les plus simples.

Le projet présenté par le gouvernement est à peu près le même que celui qui est sorti des délibérations de la commission de la Chambre des députés sous la dernière législature. Il a pour but de compléter et démocratiser les lois de 1806, de 1810, de 1850 et de 1853, en même temps qu'il donne à la législation des prud'hommes le caractère d'unité qui lui fait défaut.

Il introduit dans la loi une innovation qui aura certainement l'approbation de tous les hommes véritablement libéraux; il étend la juridiction des prud'hommes à toutes les professions, où un salarié exerçant un métier se trouve en présence d'un employeur; citons, notamment les mines dont les ouvriers ne sont pas soumis actuellement à ces tribunaux, malgré les réclames justifiées qu'ils ont fait entendre depuis quelques années.

Le projet en question modifie également dans un sens plus large les conditions concernant l'inscription sur les listes électorales des tribunaux. On sait que la loi de 1853 exige pour cette inscription, vingt-cinq ans d'âge, trois ans de domicile dans la circonscription, cinq ans de patente pour les patrons et le même nombre d'années d'exercice de leur profession pour les ouvriers.

D'après le projet du gouvernement, patrons et ouvriers ne seront plus assujettis qu'aux conditions exigées pour figurer sur les listes électorales politiques, c'est-à-dire vingt-et-un ans d'âge et six mois de domicile.

Les conditions d'éligibilité sont également *élargies*. L'âge *minimum* est abaissé de trente à vingt-cinq ans; il suffit, en outre, pour les patrons comme pour les ouvriers, d'être électeur prud'homme et de savoir lire et écrire.

Ajoutons que la loi en proposition rend obligatoire la création d'un conseil de prud'hommes toutes les fois qu'elle sera demandée par les assemblées électives du département: conseils municipaux, conseils d'arrondissement et conseil général. En outre, elle simplifie considérablement la procédure actuelle et élève à 500 francs la compétence de ces tribunaux qui n'est que de 300 en vertu de la loi de 1853.

On voit que ces dispositions sont importantes et qu'elles sont conçues dans un esprit de libéralisme incontestable.

Les gouvernements monarchiques avaient toujours vu d'un mauvais œil l'institution des Conseils de Prud'hommes, la République au contraire, s'efforce de la développer parce qu'elle sait qu'elle rend de réels services à la classe ouvrière.

UN VIEUX RÉPUBLICAIN

L'Alliance Franco-Russe

Un article à sensation

La dernière livraison du *Messager Russe*, distribué à Saint-Pétersbourg le 21 janvier, contient un article de l'éminent historien et diplomate, M. Serge de Tatitschef sur l'orientation politique de la Russie. On sait que M. de Tatitschef est placé à merveille pour connaître la pensée directrice du gouvernement, dont il est un des serviteurs les plus zélés et les plus appréciés.

On nous informe que cet article a produit une grande émotion en Russie. Nous en avons traduit ou résumé les passages les plus intéressants pour nos lecteurs.

Le nouvel ordre européen

« La politique de la Russie à l'égard de l'Occident se résume dans le fait qu'elle doit maintenir avec fermeté son indépendance morale ainsi que l'intégrité de son territoire. Elle peut rester indifférente à toutes les disputes des puissances européennes, sans même se mêler de leurs délimitations territoriales.»

L'auteur rappelle que la Russie, signataire des traités de Vienne, était garante, comme les autres puissances, de l'état de choses organisé en 1815. Mais elle n'a pris aucune part aux traités qui, depuis vingt-cinq ans ont modifié l'équilibre européen. Elle n'en porte pas la responsabilité : elle s'en désintéresse.

Ce que la Russie ne permettra pas

« Spectatrice indifférente des malentendus et des luttes intestines qui déchirent l'Occident, elle ne mettra obstacle qu'à un danger. Ce démembrement nouveau et définitif de la France par l'Allemagne ou par les efforts réunis des coalisés de la quadruple alliance.

» Faut-il démontrer qu'en s'opposant à un pareil acte la Russie défend avant tout ses propres intérêts qui exigent la conservation à l'Extrême-Occident d'une France forte et puissante comme contre-poids à l'empire d'Allemagne s'appuyant actuellement sur les armées de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie et soutenu par les forces navales de la Grande-Bretagne? — Cette vérité était bien comprise par l'empereur Alexandre Ier *en 1814-1815, c'est-à-dire* à une époque où, non seulement la monstrueuse coalition des trois puissances du centre de l'Europe n'existait pas encore, mais où, pas, mais où l'Allemagne elle-même était divisée, en petites principautés, au milieu desquelles l'Autriche et la Prusse apparaissaient *non comme alliées, mais comme rivales.*

» L'empereur Alexandre II avait peut-être la même idée, lorsqu'en 1865, il ne permit pas à l'Allemagne d'exercer une seconde fois la France qui n'avait pas encore eu le temps de se remettre de sa défaite et de renouveler ses forces défensives. Notons qu'aux deux époques précitées, la Russie elle-même était attachée aux cours de Berlin et de Vienne par les liens d'un traité d'alliance, tandis qu'aujourd'hui, grâce à Dieu il n'est aucun souverain elle est libre de toute entrave. Donc, plus que jamais, elle est libre de combiner sa politique avec ses besoins et ses intérêts exclusifs.

» L'Allemagne, à la tête de la ligue de la paix, domine déjà toute l'Europe centrale. Deux grandes puissances ont seules conservé leur indépendance et empêchent sa domination de s'étendre sur l'univers. De là, identité absolue de leurs intérêts réciproques. Que l'Allemagne parvienne à vaincre la France abandonnée par la Russie ou à vaincre la Russie non défendue par la France et il n'existera plus d'équilibre non seulement en Europe mais dans le monde entier. Toutes les puissances et tous les peuples se verront obligés de courber la tête sous le joug de l'Allemagne et *d'en reconnaître la souveraineté* universelle.

» En résumé, la Russie est tout autant intéressée à soutenir la France dans sa lutte avec la quadruple alliance, que la France l'est à soutenir la Russie. »

Un traité est nécessaire

Mais on craint, à St-Pétersbourg comme à Paris, que si l'une ou l'autre de ces deux puissances est attaquée, l'autre ne la soutienne pas.

C'est pourquoi M. de Tatitschef trouve un moyen unique de rassurer les deux puissances : un traité d'alliance défensive stipulant clairement le *casus foederis*, ainsi que la quantité des forces que les alliés mettraient à leur disposition réciproque.

Dans de précédents articles l'auteur a démontré la nécessité et la possibilité de l'alliance ; il répond cette fois à l'objection tirée du « consentement préalable des voisins.» On dit que, si une telle alliance était conclue, la guerre serait immédiatement déclarée.

Mais, suivant l'auteur, cette objection n'a aucune valeur.

« C'est comme si l'on conseillait à deux corps d'armée s'parés, agissant contre les forces ennemies concentrées, de renoncer à se réunir l'un à l'autre pour ne pas agacer l'adversaire — et pour quoi? Par une manœuvre qui doit nécessairement amener sa défaite! L'inoptie d'un tel conseil saute aux yeux dans une question purement militaire ; seule une diplomatie myope est incapable de la distinguer en matière politique. »

Les conditions de l'alliance

» A nos yeux, il est aussi clair que deux fois deux font quatre que si la paix de l'Europe peut être encore assurée, ce sera au moyen d'une alliance *ostensible, franche* et sincère, entre la Russie et la France, alliance dont les considérants sont si purs, si légitimes et si équitables, qu'il n'y aurait, à notre sens, aucun inconvénient à publier les conditions du traité après sa conclusion. Ces conditions ne nous paraissent guère compliquées : défense commune contre l'ennemi commun, garantie mutuelle de l'intégrité du territoire, engagement de ne pas signer la paix autrement que d'un commun accord. Ce traité ne contiendrait rien de préjudiciable à qui que ce soit, même s'il n'était pas justifié par la manœuvre coalition des quatre autres grandes puissances comme sous le nom de la « Ligue de la paix », qui, tout en portant ce nom, est seule à compromettre la paix de l'Europe par les conciliabules mystérieux et les armements actifs de ses membres.

» La signification pacifique d'un traité d'alliance défensive franco-russe ne tarderait pas à être confirmée par l'adhésion à ce traité des puissances *de second ordre* dont les intérêsses au maintien de la paix et qui cherchent en vain une orientation contre les dangers dont l'existence de la quadruple alliance menace leur indépendance. Il n'y a pas de doute, qu'encouragées par la force de la France unie à la Russie, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse se viennent à se grouper autour d'elle, et, à leur tour soutenus par elle, ne se montrent capables de défendre leur indépendance. Il dépend de la Russie de devenir de son côté, le centre des États chrétiens de la péninsule balkanique, animés tous du même esprit. »

OVATION A M. CARNOT

« Incognito » dévoilé

Samedi le Président de la République s'est rendu au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où il a assisté à la représentation *de Jemmy d'Arc*.

Il occupait l'avant-scène de droite qu'il avait fait retenir sans qu'on ait donné le moindre indice du locataire ; c'est seulement à six heures du soir, que le général Brugère téléphona à l'administration du théâtre, en exprimant de la part de M. Carnot le désir qu'il ne lui fût fait aucune réception officielle, et que son *incognito* fût scrupuleusement respecté. A huit heures et demie, très exactement, et quelques minutes avant le lever du rideau, le Président fit son entrée, accompagné de Mme Carnot, et, immédiatement reconnu par les spectateurs, fut salué par la salle entière d'une triple salve d'applaudissements et des cris de : vive Carnot !

Dans le courant de la représentation, le Président et Mme Carnot, qui paraissaient ravis de leur soirée, ont fait transmettre leurs félicitations à Mme Sarah Bernhardt, qui avait admirablement joué.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Victoire républicaine

Lorient, 26 janvier, 10 heures 55, soir. — L'élection de ballottage pour la nomination du député de la 2e circonscription, en remplacement du comte Dillon, invalidé, donne les résultats suivants :

Inscrits : 20,180

M. Guyiesse, républicain 6,553 voix Elu
M. le comte de Pluvié, mon. 6,052

Au 22 septembre 1889, M. le comte Dillon avait été élu par 9231 voix contre 3849 voix données à M. Guyiesse, déjà candidat.

Le 12 janvier 1890, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Guyiesse, 4,331 voix ; de Pluvié, monarchiste, 5,328; Frédéric Soulié, boulangiste, 2,074 ; Lullier, socialiste, 296.

LA PROFESSION DE FOI DE M. BASLY

Paris, 26 janvier. — M. Basly vient d'adresser sa profession de foi aux électeurs de la 2e circonscription du 13e arrondissement. Il y est dit :

Candidat de l'Union des groupes antiplébiscitaires, il est de mon devoir de faire appel aux républicains de toutes nuances pour compléter l'heureux groupement qui vient de s'opérer dans notre circonscription contre le boulangisme, c'est-à-dire contre le parti où se sont rangés tous les ennemis de la République.

Les électeurs connaissent mon programme; ils savent qu'à la Chambre je l'ai, pendant quatre ans, rigoureusement suivi. Je continuerai de m'occuper des questions sociales et économiques, en m'attachant à poursuivre l'amélioration du sort des travailleurs par des réformes pratiques et immédiates.

Faits Divers Télégraphiques
(De nos correspondants particuliers)

RIXE SANGLANTE. — Paris, 26 janvier. — A la suite d'une discussion, Jean Courtet, âgé de quarante-cinq ans, marchand de chiffons en gros, demeurant boulevard de Belleville, n° 42, a tiré, ce matin, à une heure et demie, un coup de revolver sur un nommé Joseph Lange, ouvrier chaudronnier, âgé de 32 ans. Lang a eu le cou traversé par la balle.

Il a été transporté à l'hôpital Tenon. Son état est grave.

Courtet a été arrêté.

UNE VIVANDIÈRE ASSASSINÉE. — Dijon, 26 janvier. — Un terrassier vient de découvrir à Arnay-le-Duc, dans un aqueduc de la route qui conduit à Epinac, le cadavre d'une femme veuve Fleury, âgée de soixante-cinq ans, vivandière. La mort remontait à huit jours environ.

Plusieurs blessures que la malheureuse portait à la poitrine et à la gorge établissent que la mort est le résultat d'un crime dont l'auteur est inconnu.

Nouvelles Étrangères

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Naples, 26 janvier. — On télégraphie de Gondnel que le Dedjak Sabaht marche vers Arsala et que Sejoum tient tête à Ras-Aloula qui dispose de 6,000 fusils.

La colonne italienne est forte de 6,000 hommes et marche dans la direction de Mazed.

Les chefs du Tigré continuent à se soumettre.

Le général Orera a rejoint la colonne en marche.

LA LOI ÉLECTORALE EN ESPAGNE

Madrid, 26 janvier. — Au cours de la discussion du projet de loi sur le rétablissement du suffrage universel, un amendement accordant au clergé comme tel, le droit électoral, a été repoussé.

LE Mouvement gréviste en Allemagne

Bochum, 26 janvier. — Les délégués mineurs ont reçu une réponse négative; ils ont maintenu les demandes formulées par le bureau de l'Association, toutefois, ils ont décidé d'ajourner la grève jusqu'au premier mars, à cause de l'imminence des élections au Reichstag.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

La lettre à Gouffé

Le juge d'instruction s'interroge, dans l'après-midi d'hier, une femme qui demeure rue Vivienne et qui passe pour avoir eu des relations avec Rémy Lannée.

Cette femme a donné quelques renseignements sur ce dernier, mais elle a nié avoir écrit la lettre qui a amené l'huissier Gouffé dans l'appartement où il a été assassiné.

La perquisition chez Lannée

Pendant que M. Doppler continuait son enquête à Paris, une perquisition avait lieu à Sèvres, comme nous l'avons annoncé hier, au domicile de Rémy Lannée, située 17, avenue de Bellevue. Cette opération, commencée le matin, a pris fin à quatre heures. Au moment où, dans la matinée, Lannée était entré chez sa femme, suivi des inspecteurs de sûreté qui l'accompagnaient et en présence de M. Dureau, commissaire de police à Sèvres, qui l'avait précédé de quelques minutes avenue de Bellevue, une scène très émouvante s'était produite : Mme Lannée s'était dancée contre son mari en poussant des cris de dé-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 10

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

Une après-midi, quatre jours après le dernier jeudi de Mme Joramie, Georges, après avoir pris son repas, fumait sa cigarette en attendant la suave apparition de Mionne, qui ne s'était pas encore montrée.

La femme de ménage avait enlevé le couvert, donné le coup de torchon, le coup de balai, remis le tapis sur la table, puis s'était retirée.

La salle à manger de Georges était maintenant son salon.

Donc, le jeune artiste était seul, les yeux fixés sur la fenêtre de Mionne, quand, tout à coup, on sonna à sa porte.

C'était certainement une visite, car la concierge ne sonnait jamais, ayant une clef du logement dans sa poche.

Georges jeta sa cigarette et alla ouvrir.

Une exclamation de surprise lui échappa à la vue de Mme Joramie.

Elle, souriante, le teint animé, le front irradié, lui tendit sa main gantée en lui disant :

— Bonjour, monsieur Ramel.

En entrant elle reprit :

— Oh ! comme vous avez l'air étonné ! Est-il donc si surprenant qu'une amie rende visite à un ami ?

— Je l'avoue, madame, balbutia Georges, je ne m'attendais pas... à l'honneur...

— Que dites-vous là, monsieur ? Oh ! pas de ces sortes de mots entre nous, je vous en prie; je tiens, je vous le déclare, à être traitée en camarade ; autrement, monsieur Ramel, vous *me ferez croire que ma visite ne* vous est pas agréable.

— Oh ! madame, fit Georges en s'inclinant, Et il fit entrer la visiteuse dans la seconde pièce. Tout en invitant de la main Mme Joramie à s'asseoir sur la causeuse, il marcha vers la fenêtre pour la fermer.

— Mais non, monsieur Ramel, mais non, fit Mme Joramie, laissez votre fenêtre ouverte, je ne suis pas ennemie du grand air, et celui des hauteurs de Montmartre, qui pénètre dans cette pièce, m'est particulièrement agréable à respirer ; il est saturé d'une senteur... ce doit être un parfum de tilleuls en fleur.

— Vous ne vous trompez pas, madame ; nous avons à côté, en effet, l'avenue des Tilleuls et un jardin où il y a plusieurs de ces arbres.

Le jeune homme jeta un regard inquiet sur la fenêtre de Mionne *et*, n'osant plus fermer la sienne, il vint s'asseoir en face de Mme Joramie.

Celle-ci reprit :

— Il me semble que vous n'êtes pas bien grandement logé, monsieur Ramel.

— Je n'ai que cette pièce, celle à côté, par laquelle vous êtes passée, et une toute petite cuisine.

— Vous ne craignez pas de vous égarer dans votre appartement, fit la jeune femme en souriant.

— Je demeure ici depuis plusieurs années, madame, et quand j'ai loué ce logement, ma fortune ne me permettait pas d'en prendre un plus grand.

— Je comprends. Mais maintenant que vous êtes dans une tout autre situation, vous allez vous installer comme il convient à un artiste de votre mérite.

— Mon Dieu, madame, je vous assure que je ne suis point assez *dégénéré* pour mes goûts sont très simples et je ne m'aperçois pas encore qu'ils veuillent changer. Je suis habitué à ce pauvre petit logement ; tel qu'il est, il me plaît et j'y resterai probablement longtemps encore.

— A cela, monsieur Ramel, je n'ai rien à répondre. Vous m'excuserez de la liberté que j'ai prise ; n'y voyez que le vif intérêt que je vous porte ; c'est toujours, notez-le bien, une amie qui parle à un ami.

On m'a donné votre adresse ici, et j'y suis venue, ne vous ayant pas trouvé à votre atelier. Je désire causer avec vous, et puis pourquoi vous le cacherais-je, c'est pour moi un grand plaisir de vous voir.

— Madame, murmura Georges, je suis confus...

Il était surtout fort troublé sous le regard de Mme Joramie, dont la flamme pénétrait peu à peu tout son être.

— Que voulez-vous ! fit-elle avec son plus délicieux sourire, je suis ainsi faite ; je m'enthousiasme, je me passionne pour tout ce qui est beau, noble et grand, je prends feu à la moindre étincelle.

Georges la regardait, ahuri.

— Oh ! ne vous effrayez pas, ajouta-t-elle en riant, je ne vous brûlerai point !... Enfin, puisque je suis venue pour avoir le plaisir de vous voir, de causer avec vous, causons. L'autre soir, chez moi, c'est à peine si nous avons pu échanger quelques paroles, si j'ai pu vous dire combien a été grande ma déception quand M. Robinet m'a appris que le matin même il avait vendu vos deux magnifiques tableaux.

Ah ! monsieur Ramel, c'est souvent bien ennuyeux de recevoir des gens qui pour la plupart, vous sont absolument indifférents.

Mais la position oblige et le monde est exigeant ; il s'empare de votre existence, vous êtes sa chose, on ne s'appartient pour ainsi dire plus.

Allez, il n'est rien tel que la causerie intime à deux ou trois bons camarades.

Comme je voudrais pouvoir vivre un peu solitaire, continua-t-elle d'une voix langoureuse ; à deux s'entend, dans une retraite bien choisie, et comme je trouverais cela bon !

Mais, vraiment, je ne sais pas pourquoi je vous parle ainsi de mes folles idées... Un homme occupé comme vous, monsieur Ramel, ne comprend pas toujours certaines aspirations de la femme. Et puis tout ce que je vous dis là n'est guère de nature à vous intéresser.

— Mais madame, au contraire, je vous assure que je vous écoute avec un intérêt profond.

— Eh bien, oui, je vous crois, dit-elle, en laissant échapper un soupir; vous êtes jeune et vous êtes bon, et il y a certaines choses que seul un cœur comme le vôtre peut sentir.

A chaque instant, Georges lançait un regard furtif qui traversait la cour et allait se heurter à la fenêtre de Mionne.

Ces mouvements des yeux du jeune homme ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de Mme Joramie.

— Qu'est-ce que cela signifie? se demandait-elle ; qu'a-t-il donc à regarder ainsi toujours du même côté...

Il lui semblait aussi que Georges avait l'air gêné, inquiet.

Comme je vous l'ai dit l'autre jour, monsieur Ramel, reprit-elle, je tiens absolument à avoir une œuvre de vous.

— Je vous l'ai promise, madame.

— Alors c'est dit, votre premier tableau deviendra cette œuvre pour moi ?

— Oui madame.

— C'est à ce sujet que je tenais à causer avec vous ; je désirerais être bien sûre. Nous n'avons pas à parler du prix maintenant, n'est-ce pas ?

— Oh ! madame.

Votre œuvre ne sera pas marchandée, fit-elle en souriant ; je vous la payerai quelque temps, je vous parlerai d'un travail d'une certaine importance que je voudrais vous confier.

— Je serai toujours heureux de me mettre à vos ordres, madame.

— Nous verrons cela, fit-elle avec un fin sourire. C'est égal, continua-t-elle en donnant à sa voix une expression changeante, je regrettai longtemps, peut-être toujours de n'avoir pu acquérir votre *Candeur*.

Si seulement ce beau tableau restait à Paris, en France, on pourrait le faire copier.

Mais non. Une idée, monsieur Ramel, pourquoi ne feriez-vous pas pour moi, votre *Candeur* une seconde fois ?

Georges répondit en souriant :

— Il y a des sujets, madame, qu'on ne peut bien traiter qu'une fois, et celui-là est du nombre.

— Ce qui signifie : Il y a impossibilité de vous satisfaire. Dites-moi, monsieur Ramel, ce n'est pas, n'est-ce pas, d'une de ces pauvres filles qui courent les ateliers des peintres dont vous avez fait le portrait?

— En effet, madame.

— J'en étais sûre ; si habile que vous soyez vous n'auriez pu idéaliser ainsi un modèle *ordinaire* ; vous avez eu la bonne fortune de trouver une jeune fille jolie, distinguée, qui a bien voulu poser devant vous.

— C'est vrai, madame, répondit Georges en rougissant et en jetant un nouveau regard sur la fenêtre de Mionne, dont il vit les rideaux s'agiter.

Il eut un tressaillement qui n'échappa point à l'œil observateur de Mme Joramie.

Aussitôt, la fenêtre ouverte, et la jeune fille se montra dans l'encadrement des gobelets et des volubilis qui grimpaient de chaque côté.

Mme Joramie avait avancé la tête curieusement. Elle vit Mionne et ne put retenir une exclamation.

Le cri traversa la cour et arriva jusqu'à elle, la jeune fille, qui regarda en arrière avec un mouvement d'effroi, et la fenêtre se referma.

Georges était devenu rouge comme la fleur du grenadier.

— Il l'aime, pensa Mme Joramie.

Et un sourire singulier courut sur ses lèvres, pendant qu'un rapide éclair traversait son regard.

Après un court silence, elle reprit la parole :

— *Je n'ai pas à vous demander monsieur* Ramel, dit-elle d'un ton légèrement moqueur, qui est cette jeune fille qui vient de se faire voir à cette fenêtre pour disparaître aussitôt, quand elle a vu que vous n'étiez pas seul. Pauvre petite, je lui ai fait peur. Aussi pourquoi aussi-je avancé la tête. Si j'eusse su, si vous m'avier prévenue, monsieur, je ne me serais pas montrée.

Mais, voyons, pourquoi a-t-elle eu peur ? Je ne suis pas si effrayante ; je ne l'aurais pas mangée, cette petite !

Nous parlions justement d'elle, monsieur Ramel, et j'étais loin de m'attendre à la voir paraître ; car je n'ai pas eu de peine à reconnaître l'original du portrait dans lequel vous avez personnifié la candeur.

Eh bien, je suis enchantée d'avoir vu cette jeune fille ; cela me permet, maintenant, de mieux apprécier encore la haute valeur de votre talent d'artiste. Elle n'est pas trop mal, cette fillette ; mimole diffoncé, yeux sans vie, physionomie molle, beauté du diable... Ah ! *comme vous avez sa admirablement animer* cela ! Avec quel art merveilleux vous avez idéalisé votre modèle ! Vous lui avez donné la vie, une âme, vous l'avez pétrie de sentiments.

Chaque parole de Mme Joramie avait un écho douloureux dans le cœur de Georges. Embarrassé, il ne savait quelle contenance tenir.

— Qu'est-ce qu'elle fait, cette petite ? demanda Mme Joramie, qui semblait se faire un jeu de la gêne pénible du jeune homme ; c'est sans doute une ouvrière ?

— Non, madame, ce n'est pas une ouvrière.

— Ah ! je croyais...

Elle est avec son vieux père, un employé qui gagne, je crois, deux cents francs par mois, et elle donne ses soins au ménage.

— Cela se comprend : avec deux cents francs par mois, on ne peut pas avoir une domestique. C'est la fille qui est la bonne du papa, qui fait sa cuisine. Pauvre petite, je la plains. Avoir les mains rouges, gercées l'hiver... Oh ! j'ai l'horreur des engelures.

Georges se sentait de plus en plus mal à son aise; le sang commençait à bouillonner *dans ses oreilles*. Les paroles de réplique venaient sur ses lèvres ; mais, sans savoir pourquoi, il n'osait les prononcer.

— Comment se nomme-t-elle ? reprit Mme Joramie.

— Herminie.

— C'est son prénom, cela.

— Herminie Monrillon.

— Quel âge a-t-elle ?

— Pas encore dix-sept ans.

— C'est une enfant !

Un sourire, répondant à une pensée de Georges, vint effleurer ses lèvres.

(A suivre) EMILE RICHEBOURG.